

DECISION DU PRESIDENT N°2026-307

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 263501 SURVEILLANCE DES PFAS EN ENTREE ET SORTIE DES STEP DU BRANDEAU ET DU SOLEIL LEVANT POUR 2026-2027 AU LABORATOIRE DE LA VENDEE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu la mise en concurrence effectuée le 16 juillet 2026 auprès des 5 prestataires EUROFINIS, INOVALYS, Laboratoire de la Vendée, CARSO, AUREA avec une date limite de réception des offres au 26 août 2026 à 12h00.

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n°263501 « Surveillance des PFAS en entrée et sortie des STEP du Brandeau et du Soleil Levant pour 2026-2027 » d'une durée de 18 mois à compter de sa notification, au candidat Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour un montant de 31 292,34 € HT.

Article 2 : de signer le marché n°263501 « Surveillance des PFAS en entrée et sortie des STEP du Brandeau et du Soleil Levant pour 2026-2027 » avec le candidat Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée.

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 4 septembre 2026,

Le Président

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **14 SEP. 2026**
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : **14 SEP. 2026**

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr